

Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Octobre 2019

Sommaire

Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives
Non-approbation des substances actives
Approbation des substances de base
Non-approbation des substances de base
Approbation des substances à faible risque
Non-approbation des substances à faible risque
Modifications des conditions d'approbation
Prolongation de la période d'approbation

Evaluation de risque

Evaluations de risque des substances actives
Evaluations de risque des substances de base
Evaluations de risque des substances à faible risque

Limites maximales de résidus

Evaluations des LMR existantes
Modifications des LMR
Propositions de modifications des LMR

Règlementations diverses

Sécurité applicateur

Divers

Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives

alpha-cyperméthrine (CAS 67375-30-8)
Renouvellement de l'approbation de la substance active "alpha-cyperméthrine" en tant que substance dont on envisage la substitution.
Entrée en vigueur du règlement le 1er novembre 2019
Expiration de l'approbation : 31 octobre 2026
[>> Reg \(UE\) 2019/1690](#)

Non-approbation des substances actives

méthiocarbe (CAS 2032-65-7)
Non renouvellement de l'approbation de la substance active "méthiocarbe".
Expiration de l'approbation : 03 octobre 2019.
Retrait des autorisations des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active "méthiocarbe" au plus tard le 03 janvier 2020.
Délai de grâce : le plus court possible et expire au plus tard le 03 avril 2020.
[>> Reg \(UE\) 2019/1606](#)

Approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances à faible risque

Verticillium albo-atrum, souche WCS850
Renouvellement de l'approbation de la substance active "Verticillium albo-atrum, souche WCS850" en tant que substance active à faible risque.
Entrée en vigueur du règlement le 1er novembre 2019
Expiration de l'approbation : 31 octobre 2034
[>> Reg \(UE\) 2019/1675](#)

Bacillus subtilis, souche IAB/BS03

Approbation de la substance "Bacillus subtilis, souche IAB/BS03" en tant que substance active faible risque.
Entrée en vigueur du règlement le 20 octobre 2019.
Expiration de l'approbation : 20 octobre 2034
[>> Reg \(UE\) 2019/1605](#)

Non-approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Modifications des conditions d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Prolongation de la période d'approbation

Prolongation d'un an de l'approbation des substances actives suivantes :
Dates d'expiration de l'approbation :
31 octobre 2020 pour bêta-cyfluthrine, chlorotoluron, clomazone, cyperméthrine, daminozide, deltaméthrine, fludioxonyl, flufenacet, fosthiazate, indoxacarbe, MCPA, MCPB, prosulfocarbe et thiophanate-méthyl.
30 novembre 2020 pour tritosulfuron
31 décembre 2020 pour amidosulfuron, bifénox, clofentézine, dicamba, difénoconazole, diflubenzuron, diflufenican, fenoxaprop-P, fenpropidine, lénacile, nicosulfuron, piclorame, pyriproxyfène et triflusalufuron.
[>> Reg \(UE\) 2019/1589](#)

[Retourner au sommaire](#)

Evaluations de risque des substances actives

Evaluations de risque des substances actives

aluminium ammonium sulfate (CAS 7784-26-1)
Consultation entre l'EFSA, le demandeur et les états membres au sujet de l'évaluation des risques de la substance active aluminium ammonium sulfate (approuvée comme sulfate d'aluminium et d'ammonium) à la lumière de données confirmatoires.
[>> Lien](#)

cyperméthrine (CAS 52315-07-8)
Relevé par l'EFSA des mesures d'atténuation des risques concernant la cyperméthrine, suite à la publication en août 2018 de l'évaluation des risques liés à la présence de cette substance active.
[>> Lien](#)

Phlebiopsis gigantea souche VRA 1835, VRA 1984 et FOC PG 410.3
L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active *Phlebiopsis gigantea* souche VRA 1835, VRA 1984 et FOC PG 410.3
[>> Lien](#)

pydiflumetofen (CAS 1228284-64-7)
L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active pydiflumetofen.
[>> Lien](#)

Evaluations de risque des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Evaluations de risque des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

Limites maximales de résidus

Evaluations des LMR existantes

benalaxyl-M (CAS 98243-83-5) – Article 12(1)
Les LMR existantes sur la substance active benalaxyl-M ont été évaluées par l'EFSA.
[>> Lien](#)

cymoxanil (CAS 57966-95-7)
Evaluation de données confirmatoires suite à l'évaluation des LMR existantes sur la substance active cymoxanil.
[>> Lien](#)

métazachlore (CAS 67129-08-2)
Evaluation des données de confirmation suite à l'évaluation des LMR existantes pour sur la substance active métazachlore.
[>> Lien](#)

penflufène (CAS 494793-67-8) – Article 12(1)
Les LMR existantes sur la substance active penflufène ont été évaluées par l'EFSA.
[>> Lien](#)

Modifications des LMR

Reg (UE) 2019/1561
Modification de la LMR du chlorméquat sur champignons de couche.
[>> Lien](#)

Reg (UE) 2019/1559
Modification des LMR pour les substances actives suivantes : cyflufenamid, fenbuconazole, fluquinconazole et tembotrione.
Règlement applicable à partir du 7 avril 2020.
[>> Lien](#)

Reg (UE) 2019/1582
Modification des LMR pour la substance active imazalil.
Règlement applicable à partir du 16 avril 2020
[>> Lien](#)

Propositions de modifications des LMR

métazachlore (CAS 67129-08-2)
Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active métazachlore sur colza, moutarde, navet, poireaux, raifort et rutabaga
[>> Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

Règlementations diverses

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

Sécurité applicateur

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

Divers

Arrêté du 26 août 2019 relatif à la mise en oeuvre d'une expérimentation de l'utilisation d'aéronefs télépilotes pour la pulvérisation de produits phytopharmaceutiques.
[>> Lien](#)

Bulletin des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques et adjuvants - octobre 2019
[>> Lien](#)

Fiches phytopharmacovigilance :
2,4-DB [>> Lien](#)
Amitraze [>> Lien](#)
Bifénazate [>> Lien](#)
Hydrazide maléique [>> Lien](#)
Laminarine [>> Lien](#)
Siltthiofam [>> Lien](#)

Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle du 26 septembre 2019
[>> Note de service DGAL](#)

[Retourner au sommaire](#)

Veille réglementaire est une lettre publiée par [iteipmai](#).

iteipmai | BP 80009 - 49120 Chemillé-en-Anjou | www.iteipmai.fr



ARCHIVES VEILLE REGLEMENTAIRE

[Se désabonner](#) | [Report spam](#)